

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJET 2025 « ANIMATION DEPARTEMENTALE PARENTALITE »

Cet appel à candidature concerne la sélection de l'opérateur départemental en charge de l'animation du Réseau Parents 03 à l'échelle départementale, et infra départementale.



MISSION
D'ANIMATION
CONFIEE PAR LE
COMITE
DEPARTEMENTAL
DES SERVICES
AUX FAMILLES



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
L'ORGANISATION DE L'ANIMATION DU RESEAU	3
DESCRIPTION DE LA MISSION.....	3
1-Mission d'animation départementale du Réseau Parents 03	4
2-Mission d'animation infra départementale (par bassin) du Réseau Parents 03	4
3-Mission De coordination et d'ANIMATION DES PROMENEURS DU NET PARENTALITE	5
4-PRINCIPES D'INTERVENTION DE L'OPERATEUR DEPARTEMENTAL	6
DUREE DE LA MISSION	6
CANDIDAT	7
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	7
MOYENS FINANCIERS	7
CONSTITUTION DU DOSSIER	8
TRANSMISSION DU DOSSIER	9
EXAMEN DES CANDIDATURES.....	9

INTRODUCTION

Les Reaap (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) constituent l'outil "phare" et fédérateur de la politique de soutien à la parentalité. La circulaire ministérielle DIF/DAS/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999 crée les Reaap et définit ainsi leurs objectifs : « ...*susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif* ».

Un Reaap rassemble des parents, des professionnels, des bénévoles, des associations, des collectivités territoriales et des institutions qui proposent aux parents des actions pour les soutenir, à travers le dialogue et l'échange, dans les diverses étapes de leur vie de parent.

Les différentes actions financées par le Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à leur prise d'autonomie.

Les objectifs des Reaap :

- **Aider les parents en prenant appui sur leurs savoirs faire et ressources.** Les Reaap doivent avoir pour objectif d'aider les parents face aux questions qu'ils se posent concernant l'exercice de leur parentalité.
- **Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.** Les actions doivent s'adresser à toutes les familles et se dérouler dans une acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et éviter toute stigmatisation des personnes présentes.
- **Inscrire le dispositif dans une démarche partenariale de réseau** tant au niveau de la réflexion que du développement des actions menées
- **Soutenir les structures** qui œuvrent/interviennent dans le champ de la parentalité.

Dans l'Allier, le REAAP est appelé : *Le Réseau Parents 03*

Le pilotage, la coordination et l'animation de ce réseau sont adossés au Comité départemental des services aux familles (Cdsf).

Le pilotage est assuré par la Caf, le Département et la Msa.

L'animation du *Réseau Parents 03* :

- **vise à renforcer ou tisser des liens entre les acteurs impliqués** dans des actions de soutien à la parentalité : les acteurs associatifs (professionnels et bénévoles), les professionnels de l'intervention sociale, les parents et les élus à l'échelle départementale et des territoires.
- **favorise la diffusion d'informations**, notamment sur l'existence de ressources et d'actions, en veillant à impliquer les acteurs locaux dans la dynamique territoriale.
- doit aussi **poser les conditions favorables à l'échange de pratiques**, au partage de questionnements, à l'articulation des actions.

Les enjeux de l'animation :

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires ;
- Structurer et articuler les différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires, en lien avec les objectifs du Cdsf au niveau départemental, les objectifs fixés dans les CTG à l'échelle de chaque EPCI, et des partenariats locaux ;
- Développer l'interconnaissance et faire le lien entre les travaux des différentes instances locales pour diffuser les bonnes pratiques.
- Renforcer la structuration et le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existants et accompagner l'émergence de nouveaux réseaux, dans une approche transversale et transdisciplinaire ;
- Appuyer la communication sur le soutien à la parentalité et diffuser les informations auprès des acteurs locaux et des parents ;
- Accompagner la mise en place d'actions « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité
- Constituer une interface entre les partenaires locaux et les institutions (CAF/MSA/DEPARTEMENT).
- Appuyer la mise en œuvre de démarches d'évaluation des politiques de soutien à la parentalité sur les territoires.
- Incarner une fonction ressources pour les acteurs locaux et favoriser les coopérations et mutualisations.
- Contribuer à mettre à jour et à diffuser l'information parentalité sur le département
- Fédérer les acteurs et partenaires sur leur territoire en lien avec les institutions pilotes.

L'ORGANISATION DE L'ANIMATION DU RESEAU

Le comité de pilotage fait le choix de confier désormais l'animation du *Réseau Parents 03* à un opérateur pour effectuer cette mission départementale.

Il assurera sa mission en étroite collaboration avec le Comité de suivi Parentalité du SDSF. (cf schéma gouvernance SDSF en annexe 1)

Le choix d'un opérateur départemental doit permettre essentiellement de :

- Au niveau départemental : contribuer et déployer la politique de soutien à la parentalité définie par le Cdsf;
- Au niveau local : impulser la dynamique partenariale en mobilisant et prenant appui sur des relais locaux, adhérant à la démarche de réseau.

Cet appel à candidature concerne la sélection de l'opérateur départemental en charge de l'animation du *Réseau Parents 03* à l'échelle départementale, et infra départementale.

DESCRIPTION DE LA MISSION

En étroite collaboration avec les membres du CDSF et du Comité de Suivi Parentalité qui définissent les orientations, l'opérateur départemental sera en charge des missions suivantes :

1-MISSION D'ANIMATION DEPARTEMENTALE DU RESEAU PARENTS 03

- **Elaborer un diagnostic approfondi des ressources et des besoins des parents** dans l'Allier
- **Co-porter et organiser les évènements départementaux du Réseau Parents 03 en lien avec les pilotes** en élaborant annuellement un programme d'animation parentalité départemental en lien avec les besoins identifiés avec à minima :
 - + 1 journée thématique à destination des professionnels
 - + reprise de l'organisation des 3 forums parentalité (un sur chaque bassin) à destination des professionnels
 - ☞ En veillant à la cohérence territoriale des interventions (portage collectif d'évènements ...)
- **Communiquer/diffuser l'information auprès des parents, des acteurs locaux et départementaux :**
 - Être relais de l'appel à projets *du Réseau Parents 03*, maîtriser son cahier des charges et assurer sa diffusion et sa promotion ;
 - Créer des outils de communication en direction des acteurs et des familles du *Réseau Parents 03* (site internet- ou autre proposition- à coconstruire avec les familles et les professionnels)
 - Contribuer à la création et/ou au renforcement de la culture de réseau et promouvoir l'identité du *Réseau Parents 03*.
- **Contribuer au repérage des besoins des acteurs du soutien à la parentalité :**
 - Actualiser le diagnostic en lien avec les besoins identifiés au niveau départemental et local ;
 - Capitaliser et être relais des ressources départementales existantes ;
 - Participer au Comité de suivi Parentalité du Cdsf et apporter sa connaissance des besoins.

2-MISSION D'ANIMATION INFRA DEPARTEMENTALE (PAR BASSIN) DU RESEAU PARENTS 03

- ✓ **Animer le réseau et accompagner les acteurs locaux au sein de comités de bassin :**
 - Identifier les acteurs du soutien à la parentalité ;
 - Répertorier et valoriser les actions et dispositifs existants ;
 - Développer des espaces /temps de partage pour échanger et créer des habitudes de travail en commun ;
 - Favoriser l'investissement et la montée en compétences des partenaires sur ce champ ;
 - Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expérience et valoriser les bonnes pratiques ;

- Améliorer la lisibilité des ressources locales et leur accessibilité pour les familles et les acteurs du territoire.
- Favoriser l'intégration de nouveaux acteurs dans la dynamique de réseau.
- Outiller les porteurs de projets locaux ;
- Accompagner méthodologiquement et aider à la saisie sur la plateforme ELAN pour les porteurs de projet et les relais locaux, si besoin.

✓ **Contribuer au repérage des besoins des acteurs du soutien à la parentalité**

-Prioriser les axes de travail à partir du diagnostic partagé et mettre en œuvre un plan d'actions afin de mieux répondre aux besoins des familles et des acteurs.

- ✓ **Organiser annuellement un évènement (1 par bassin) à destination des familles** en lien avec les besoins du territoire et les acteurs locaux
- ✓ **Participer au comités local parentalité de Commeny et favoriser l'émergence de nouveaux comités locaux**
- ✓ **Faciliter la participation des parents et/ou de leurs représentants aux travaux du comité de bassin et à la mise en œuvre du plan d'action.**

-Mobiliser les parents au sein des comités parentalité en s'appuyant sur des dynamiques existantes : les parents déjà constitués en association, les parents d'élèves, des groupes d'échanges de parents ...

-Aller à la rencontre des parents pour mieux les connaître et construire /agir à partir de leurs préoccupations, leurs idées, leurs envies ;

-Favoriser l'émergence de groupes d'échange de parents ;

-Prendre en compte la condition parentale et ne pas être trop rigide pour permettre aux parents de trouver leur place.

La place des parents et futurs parents est primordiale et devra être recherchée. La réponse au cahier des charges devra apporter des éléments de mise en œuvre de cet objectif.

3-MISSION DE COORDINATION ET D'ANIMATION DES PROMENEURS DU NET PARENTALITE

Le dispositif Promeneurs du net « Parentalité », **mobilise des professionnels déjà en posture d'accompagnement des parents, afin de les aider et de les soutenir en utilisant les réseaux sociaux et les canaux numériques.**

La démarche « Promeneurs du Net » permet aux professionnels de rejoindre un réseau départemental animé par un coordonnateur.

Le public concerné :

Les Promeneurs du Net Parentalité peuvent être des professionnels salariés (référénts familles, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des parents sur les territoires.

Le Promeneur du Net est un professionnel mandaté par son employeur, qui assure une présence sur internet auprès des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel).

Les objectifs :

- Développer une présence sur Internet par des professionnels en charge de projets et d'actions de soutien à la parentalité,
- Répondre au besoin d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents,
- Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter que les parents restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Les missions :

- Constituer, coordonner, animer et promouvoir un réseau entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet.
- Organiser des réunions régulières d'information et d'échange de pratiques entre les PDN Parentalité du territoire.
- Créer et administrer des outils de communication et collaboratifs.
- Contribuer au développement de la présence éducative sur internet.
- Accompagner individuellement et collectivement les PDN Parentalité.

4-PRINCIPES D'INTERVENTION DE L'OPERATEUR DEPARTEMENTAL

- ***Un principe d'équité territoriale*** : permettre l'accès de tous aux actions et services d'accompagnement à la parentalité
- ***Proposer un travail en proximité et en transversalité*** avec les acteurs locaux pour favoriser la rencontre des différentes cultures professionnelles
- ***Favoriser un fonctionnement en réseau et une approche multi acteurs***
- ***Un principe d'universalité*** : à destination de tous les parents.

Afin de s'assurer du bon déroulé de la mission et une bonne articulation, des temps de rencontre réguliers seront organisés entre le Comité de Suivi Parentalité et l'opérateur. Cela permettra également un rendu compte et un suivi au fil de l'eau.

DUREE DE LA MISSION

L'opérateur départemental retenu à l'issue de l'appel à candidature assurera la mission à compter du 01/04/2025 jusqu'au 31/12/2026. A renouveler en fonction du bilan final.

Une évaluation de la mission sera présentée au Comité de suivi Parentalité. Elle s'appuiera sur un rapport d'activité, un bilan financier et un entretien. Ce bilan devra être fourni avec l'ensemble de pièces justificatives avant 30/09/2026 dans l'optique du renouvellement.

A la fin de l'année 2025, un bilan intermédiaire sera également présenté.

CANDIDAT

Cet appel à candidature s'adresse :

- associations issues de la loi de 1901
- associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire ;
- établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social sanitaire ;
- collectivités territoriales (communes, Epci).
- acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée ;

Le candidat s'engage à respecter le présent cahier des charges de la fonction d'animation et garantit une posture de neutralité dans l'animation du partenariat. Il s'engage à ce titre, à assurer le même niveau d'information et d'accompagnement auprès des acteurs locaux, quels que soient leurs rattachements fédératifs ou non.

Le candidat s'engage à respecter dans ses modalités d'action et de déploiement de la mission, les principes suivants :

- la charte de la laïcité
- la charte nationale des Reaap
- la charte nationale de soutien à la parentalité,

Un portage conjoint/partagé de la mission est possible. Dans ce cas, les candidats devront préciser la répartition des rôles envisagés.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Le budget prévisionnel doit être constitué principalement de charges de personnel liées à la mission et à son évaluation, et accessoirement de charges de fonctionnement.

Aucune obligation de recrutement n'est faite, la mission peut être portée par un salarié déjà en place, à la condition de consacrer le temps nécessaire à la mission.

MOYENS FINANCIERS

La mission de cet appel à candidature est financée par les pilotes du *Réseau Parents 03*.

Le financement annuel maximal consacré à cette mission est fixé à 42 000 €/an avec la répartition suivante :

- Enveloppe CNAF : 20 000€
- FNP Axe 4 : 10 000€ pour 0.25 ETP (PDN)
- Enveloppe CAF : 5 000€
- Enveloppe Conseil départemental : 5 000€
- Enveloppe MSA : 2 000 €

Ce montant prend en compte la valorisation du poste et l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement de la mission. En revanche, en cas de mise en place d'actions spécifiques, l'opérateur retenu pour déposer une demande de subvention sur l'axe 4 du FNP.

Le financement de la CAF est versé annuellement sous forme d'acompte à hauteur de 70% puis d'un solde à hauteur de 30% sur production du bilan annuel.

En cas de fonctionnement en année incomplète, le financement sera proratisé en fonction de la durée de la mission.

L'ensemble des fonds versés à l'opérateur départemental ne pourront excéder 100% du coût annuel de son fonctionnement (intégrant des recettes éventuelles).

En cas de non mise en œuvre de la mission, le comité de suivi parentalité se réserve le droit de réduire ou réclamer le remboursement de la subvention allouée.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier sera accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature et la capacité à animer/communiquer, au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges.

Il précisera l'organisation envisagée tant au niveau des ressources humaines, que des méthodes d'accompagnement et de déclinaison locale.

Le dossier doit impérativement être constitué :

- Des coordonnées de la structure (nom, adresse et adresse mail, contact téléphonique, nom de la personne en référence du dossier) ;
- Du projet global de la structure et le lien avec la mission présentée ici ;
- De la présentation envisagée de la mission : objectifs poursuivis et résultats attendus ;
- Des statuts, de la liste datée des membres du conseil d'administration et du récépissé de déclaration en préfecture pour les associations ;
- De l'organigramme de la structure ;
- Du CV/qualifications et expériences du professionnel pressenti pour assurer la fonction d'animation
- Du numéro de SIRET ;
- Du Relevé d'Identité Bancaire ;
- Du dernier rapport d'activité et bilan financier ;
- Du budget prévisionnel de l'action pour la 1^{ère} année de fonctionnement et en année pleine.

TRANSMISSION DU DOSSIER

Le dossier de dépôt de candidature sera transmis au plus tard avant **18 avril 2025** par mail, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse suivante : afc@caf03.caf.fr

Le comité de suivi Parentalité se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'informations afin d'évaluer la pertinence de sa candidature.

EXAMEN DES CANDIDATURES

Tableau estimatif de la procédure	
Etape	Temporalité
Lancement de l'appel à projet	30 Décembre 2024
Date limite de candidature	18 avril 2025
Auditions des candidats par le comité des financeurs REAAP	22 mai 2025
Mise en place de la mission d'animation	Juillet 2025

Les projets seront examinés sur dossier par les représentants du Comité de suivi Parentalité sur la base des critères suivants :

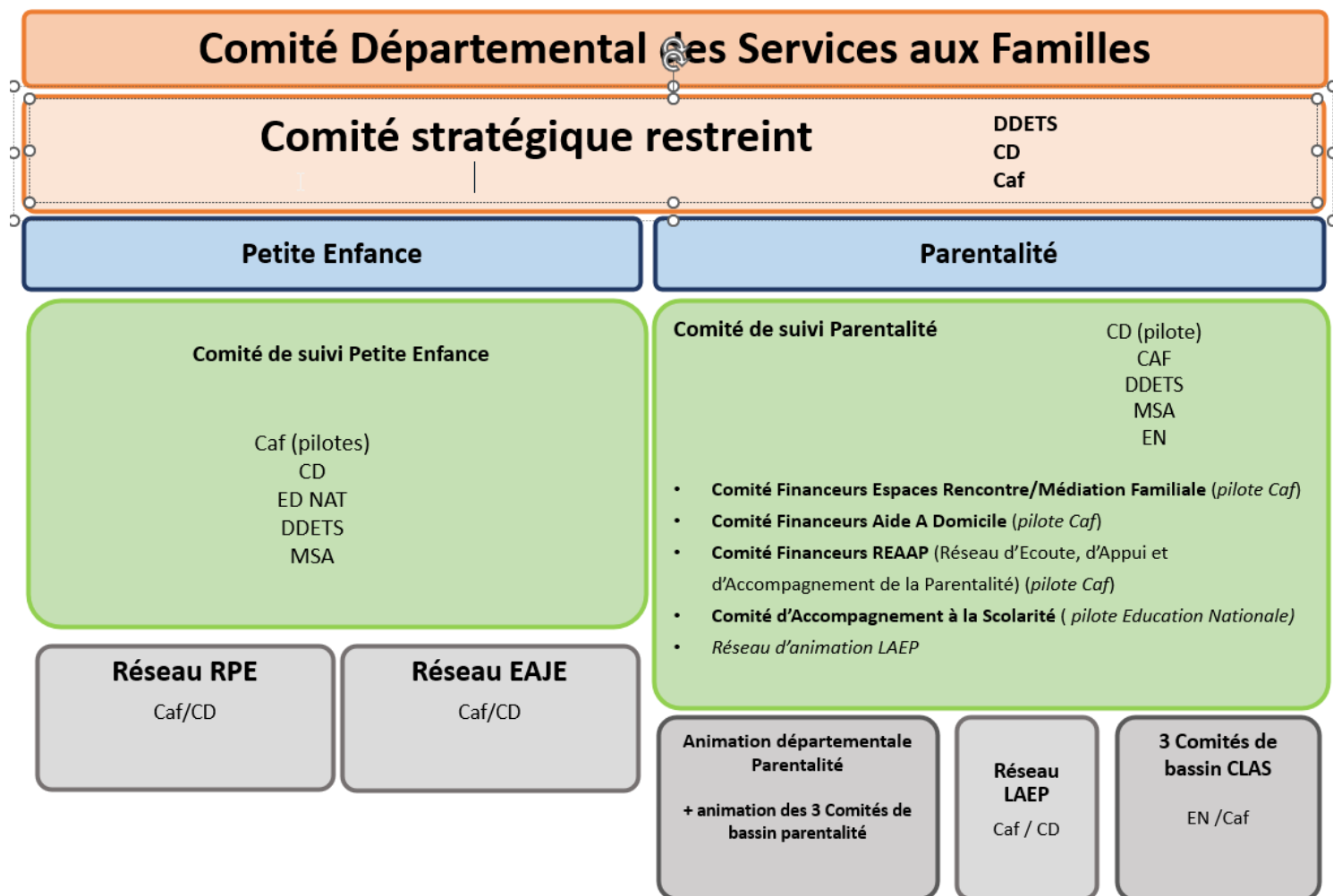
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le présent cahier des charges et en conformité avec les missions détaillées ;
- Méthodologie présentée pour déployer et assurer la mission dans son ensemble ;
- Expérience/connaissance de la structure candidate dans le domaine du soutien à la parentalité et capacité à travailler avec le réseau des acteurs locaux de ce secteur ;
- Capacité à communiquer de manière créative et attractive ;
- Compétences et expériences du ou des professionnels proposés pour assurer la fonction d'animation
- Articulation de cette mission avec le projet global de la structure, temps et moyens effectifs dédiés ;
- Budget prévisionnel de l'action réaliste et en cohérence avec le financement dédié.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- Aude EUGENE : aude.eugene@caf03.caf.fr
- Marie COUSTE : couste.m@allier.fr

Un jury de sélection sur entretien pourra être organisé en complément.

Annexe 1



Annexe 2

Référencement de la fonction d'animation

UNE MISSION D'ANIMATION	
<u>Axe 1</u> : Coordination et animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.	<u>Axe 2</u> : Communication, capitalisation et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents
<u>Les actions à développer :</u> - <i>Recueil des besoins des acteurs</i> - <i>Organisation d'événements et des rencontres à l'échelon départemental,</i> - <i>Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local,</i> - <i>Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques</i> - <i>Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet</i> - <i>Elaboration de propositions de formation.</i>	<u>Les actions à développer :</u> - <i>Organisation de la circulation de l'information, y compris vis-à-vis des parents (lettre d'information Reaap, articles dans la presse etc.),</i> - <i>Mise en place et gestion du site Internet</i> - <i>Elaboration d'un répertoire des actions</i> - <i>Elaboration d'une base de ressources documentaires,</i> - <i>Identification et diffusion des bonnes pratiques</i>